



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION No.: **421-00040**

BY: **Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **FEBRUARY 1, 2016**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **THE HONOURABLE JODY WILSON-RAYBOULD**

Response by the Minister of Justice and Attorney General of Canada

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jody Wilson-Raybould', written over a horizontal line.

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Assisted suicide

ORIGINAL TEXT

REPLY

This Petition calls on the House of Commons to enact new legislation that provides clear guidelines to physicians, and provides competent, fully-informed, and terminally ill patients the option to make their own end of life decisions.

Physician-assisted dying is a deeply personal issue on which opinions vary significantly. The Government of Canada recognizes that people have divergent and strongly held views on this matter.

On February 6, 2015, in *Carter v. Canada*, the Supreme Court of Canada ruled that the *Criminal Code* prohibitions against physician-assisted dying are unconstitutional and suspended the effect of its decision for 12 months to allow Parliament and provincial legislatures to respond. On January 15, 2016, the Court extended its suspension order to June 6, 2016, and granted an exemption to those who wish to exercise their rights during the extended period, so that they may apply to a superior court for relief in accordance with the criteria set out in *Carter*.

On December 11, 2015, a Special Joint Parliamentary Committee was created to study the issue of physician-assisted dying, engage with Canadians in a meaningful way, and make recommendations on a framework for a federal government response by February 26, 2016. The Government of Canada is dedicated to ensuring a thoughtful and well informed response to physician-assisted dying and will carefully consider the recommendations from the Special Joint Committee to that effect.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : 421-00040

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 1^{ER} FEVRIER 2016

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE JODY WILSON-RAYBOULD

Réponse de la ministre de la Justice et procureur général du Canada

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

L'aide au suicide

TRADUCTION

RÉPONSE

Cette pétition demande à la Chambre des communes d'adopter de nouvelles dispositions législatives qui offriront aux médecins des lignes directrices claires et donneront aux patients aptes, avisés, et atteints d'une maladie en phase terminale, l'option de prendre eux-mêmes les décisions entourant la fin de leur vie.

L'aide médicale à mourir est une question extrêmement personnelle qui suscite des opinions fort variées. Le gouvernement du Canada reconnaît que les gens ont des points de vue divergents et bien ancrés à l'égard de cette question.

Le 6 février 2015, dans l'arrêt *Carter c. Canada*, la Cour suprême du Canada a statué que les prohibitions à l'égard de l'aide médicale à mourir prévues au *Code criminel* sont inconstitutionnelles, et a suspendu la prise d'effet de sa décision pour une période de douze mois afin de permettre au Parlement et aux législatures provinciales de répondre. Le 15 janvier 2016, la Cour a prorogé la suspension de la prise d'effet de son ordonnance jusqu'au 6 juin 2016, et accordé une exemption à ceux qui souhaitent exercer leurs droits pendant la période de suspension supplémentaire, de sorte

qu'ils puissent s'adresser à une cour supérieure pour solliciter une ordonnance qui respecte les critères énoncés dans la décision Carter.

Le 11 décembre 2015, un Comité parlementaire mixte spécial a été créé, dont le mandat est d'étudier la question de l'aide médicale à mourir, de mener un dialogue fructueux avec la population canadienne et de formuler des recommandations relatives à une réponse du gouvernement fédéral d'ici le 26 février 2016. Le gouvernement du Canada est déterminé à offrir une réponse réfléchie et éclairée au sujet de l'aide médicale à mourir, et examinera attentivement les recommandations du Comité mixte spécial à cet égard.